



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2020, à 18h30, à huis-clos

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin		

M. Marcel Sinclair est absent pour cause de maladie.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2020-12-3175)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Il est également résolu d'autoriser la tenue de cette assemblée à huis-clos afin de respecter les directives de la santé publique.

La séance est enregistrée et sera diffusé sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021
3. **Avis de motion** : Projet de règlement numéro 586-20 concernant le traitement des élus municipaux
4. **Avis de motion** : Projet de règlement numéro 587-20 sur la délégation de pouvoir de la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie
5. **Avis de motion** : Projet de règlement numéro 588-20 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception
6. Adoption du programme triennal prévisionnel d'immobilisations 2021-2022-2023
7. Période de questions
8. Levée d'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation
(2020-12-3176)

2. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

Attendu que la municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 tel que préparé par les membres de ce conseil. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-3177)

3. Avis de motion : Projet de règlement numéro 586-20 concernant le traitement des élus municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par M. Daniel Nadeau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 586-20 concernant le traitement des élus municipaux* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 586-20 concernant le traitement des élus municipaux* est présenté. Le conseiller, M. Daniel Nadeau, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-12-3178)

4. Avis de motion : Projet de règlement numéro 587-20 sur la délégation de pouvoir de la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Brière, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 587-20 sur la délégation de pouvoir de la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 587-20 sur la délégation de pouvoir de la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie* est présenté. La mairesse, Le conseiller, M. Jocelyn Brière, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-12-3179)

5. Avis de motion : Projet de règlement numéro 588-20 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Stéphanie Bonin, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 588-20 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 588-20 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception* est présenté. La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-12-3180)

6. Dépôt et adoption du programme triennal prévisionnel d'immobilisations

Attendu qu'en vertu de l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année ou le 31 janvier de l'année où doit avoir lieu des élections municipales, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le dépôt du programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2021-2022-2023 tel que présenté à cette séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Aucune question n'a été déposée.

8. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever l'assemblée à 18 heures et 50 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation